

Sauvegarde du quartier juif, Acte II, scène 1



L2:35

En février dernier, nous consacrons un article sur la

tentative de sauvegarde du quartier juif par l'association hongroise ÓVÁS!, épaulée par l'association française Les Mardis Hongrois de Paris et les signataires d'une pétition lancée par cette dernière. En juillet dernier, le Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO a inscrit le problème du Quartier juif de Budapest à son ordre du jour. Il exprime son inquiétude et cherche à mettre les autorités hongroises devant leurs responsabilités.

Lors de sa session qui s'est tenue du 2 au 10 juillet dernier au Québec, le Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO a exprimé son inquiétude face aux démolitions et constructions en cours dans le quartier juif du centre-ville de Budapest. Le comité a en outre demandé un rapport sur l'état culturel de la région viticole historique de Tokaj, et s'est prononcé en faveur d'un élargissement du territoire du site naturel des grottes d'Aggtelek, déjà classées au patrimoine mondial de l'UNESCO, a communiqué le Comité du patrimoine à l'agence de presse MTI. A propos du quartier juif de la capitale hongroise, le comité a exprimé son inquiétude «concernant la destruction de vieux immeubles de grande valeur architecturale et significatifs du point de vue de l'image de la ville, dans la zone de protection du site inscrit au Patrimoine mondial de l'avenue Andrassy, particulièrement dans la zone évoquée

comme quartier juif d'Erzsébetváros-centre. La résolution du Comité a même estimé très inquiétant le fait qu'à la place des vieilles maisons démolies l'on bâtit des immeubles contemporains de qualité discutable, lesquels transforment de manière approfondie la valeur architecturale du quartier et la spécificité de l'image de la ville.»

Le Comité a ainsi demandé aux autorités hongroises de s'engager de façon plus concrète et moins frileuse sur la question de la sauvegarde de la zone de protection de part et d'autre de l'avenue Andrassy, site pourtant déjà classé au patrimoine mondial, en particulier en réexaminant « une par une les autorisations de démolitions déjà accordées, de manière à donner naissance à des accords avec leurs propriétaires pour la conservation du patrimoine bâti existant », relève le quotidien Népszabadság. La résolution incite la partie hongroise, à ce qu'elle «prenne en considération, pour la zone de protection, l'élaboration d'un projet de développement protégeant d'une manière plus sévère les valeurs architecturales et d'image de la ville», dans le même temps « qu'elle élabore des instruments financiers (exonérations ou aides fiscales), qui de manière dynamique incitent les promoteurs, les investisseurs à ne pas démolir les bâtiments pour faire du neuf, mais à réhabiliter et à remettre en état».

En mars dernier, un rapport de l'architecte français Michel Polge regrettait que l'on n'ait pas réussi à empêcher la démolition des derniers vestiges du mur du ghetto de Budapest. Malgré cela, le Comité a demandé à la Hongrie, qu'elle fasse des efforts pour mettre à jour les éventuels restes du mur.

L'organisme international de protection du patrimoine attend de la part des autorités hongroises un rapport détaillé avant le 1er février 2009 sur la situation de l'urbanisation du quartier juif et des mesures de conservation prises et... appliquées.

F.L.

Source : Article paru dans Népszabadság du 11 juillet 2008, traduit par Jean-Pierre Frommer, Président de l'association des Mardis hongrois de Paris.

•
Catégorie
Agenda Culturel